

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON (SPM)

L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon (SPM) s'étend à moins de 9,5 milles marins à l'ouest et au sud-ouest de la péninsule Burin à Terre-Neuve. Les négociations entre le Canada et la France sur la délimitation du plateau continental au large de Terre-Neuve et de SPM ont débuté en 1967. En 1978, après que l'un et l'autre pays eurent procédé à une extension de leur juridiction, les négociations ont été élargies à la compétence en matière de pêches.

Depuis 1977, la France maintient que SPM a droit, en principe, à une zone économique exclusive de 200 milles et que la frontière maritime avec le Canada doit être déterminée en fonction d'une ligne d'équidistance mesurée depuis les côtes les plus rapprochées de SPM, et de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Ecosse, ce qui donnerait à SPM une zone maritime d'environ 13 500 milles marins carrés.

De l'avis du Canada, le droit international ne reconnaît à la France qu'une mer territoriale de 12 milles.

Après diverses séries de négociations infructueuses à compter de 1978, il est devenu clair en 1986 que les efforts en vue de parvenir à un règlement avaient été épuisés.

Le 24 janvier 1987, le Canada et la France ont conclu une entente dans laquelle était établi un programme devant mener au règlement de la question de la délimitation maritime et allouer à la France des contingents de pêche dans les eaux canadiennes pour la période allant de 1988 à 1991. Les deux gouvernements ont convenu de soumettre leur différend frontalier au règlement obligatoire d'un tribunal judiciaire international, sous réserve de la négociation d'un Compromis quant au type et à la composition du tribunal et à son mandat, et d'un accord sur les contingents pour la période durant laquelle le tribunal se penchera sur la délimitation maritime. La décision qui sera rendue quant au tracé de la frontière réglera la question de la propriété des poissons dans la zone contestée, à savoir une large part de la division 3Ps de l'OPAN où les revendications canadiennes et françaises se chevauchent à l'heure actuelle. Le Canada estime que les contingents alloués à la France dans cette zone satisfont aux